

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2022/23

Ramu de Bellescize

Droit administratif général

10^e

Cours intégral
et synthétique **+** Schémas

Ramu de Bellescize

est professeur des universités (Université de Lille) et membre de Wolfson College (Université de Cambridge). Il a été *visiting scholar* à Georgetown University (États-Unis).

Du même auteur, chez le même éditeur

Collection « Carrés Rouge »

– *L'essentiel du Droit administratif général*, 9^e éd. 2022-2023.

Collection « Mémentos »

– *Exercices corrigés de Droit administratif général*, 1^{re} éd. 2014.

Collection « Droit Expert »

– *Droit des cultes et de la laïcité*, 2018.

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2022, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
978-2-297-17545-6
ISSN 2680-073X

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2022/23

Ramu de Bellescize

Droit administratif général

10^e

Cours intégral
et synthétique **+** Schémas

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| ▪ Amphi LMD | ▪ Master |
| ▪ Mémentos | ▪ En Poche |
| ▪ Exos LMD | ▪ Droit Expert |
| ▪ Méthodo LMD | ▪ Droit en poche |
| ▪ Carrés Rouge | ▪ Petit Lexique |
| ▪ Annales corrigées et commentées | ▪ Hors collection |

Présentation

Le droit administratif est le ***droit de l'administration***. Au sens matériel, l'administration a pour vocation de servir l'État. Au sens organique, l'administration désigne l'ensemble des organes qui participent à l'action administrative. Le droit administratif est aussi le ***droit de l'activité administrative***. Il peut, sous certaines conditions, s'appliquer à des personnes privées auxquelles une mission d'intérêt général a été confiée.

Pour accomplir leur mission d'intérêt général, les personnes publiques ou privées sont investies de ***prérogatives de puissance publique***. La France étant un État de droit, ces prérogatives sont mises en œuvre sous le contrôle du juge qui veille à ce que l'administration n'agisse qu'en application de la loi et dans le respect de la loi. C'est ce que l'on appelle le ***principe de légalité***.

La particularité du système français est que ce contrôle est effectué par un juge spécifique : le ***juge administratif***. Et il est effectué en vertu d'un droit spécifique : le droit administratif. Il y a donc d'une part, séparation des autorités administratives et judiciaires, et d'autre part, autonomie du droit administratif par rapport au droit privé.

La dualité du système ainsi établi soulève une question : celle du critère du droit administratif. La complexité mais aussi la richesse du droit administratif viennent de ce que la question n'a jamais été vraiment résolue. La réponse change à mesure que les missions de l'administration évoluent.

Plan de cours

Présentation 5

Introduction 25

1 La séparation des autorités administratives et judiciaires	25
<i>A - Les sources historiques</i>	25
1) L'Ancien Régime	25
2) La Révolution	25
<i>B - Les sources juridiques</i>	26
1) L'interprétation de la séparation	26
<i>a) La nécessité d'un ordre de juridiction propre</i>	26
<i>b) La création du Conseil d'État</i>	26
2) Les fondements constitutionnels de la séparation	26
<i>a) La jurisprudence du Conseil constitutionnel</i>	27
<i>b) La Constitution</i>	27
2 L'autonomie du droit administratif	27
<i>A - L'arrêt Blanco et l'autonomie du droit administratif</i>	27
1) Les faits de l'arrêt Blanco	27
2) L'apport de l'arrêt Blanco	28
<i>B - La portée de l'autonomie</i>	28
1) L'indépendance du droit administratif	28
2) Les tempéraments à l'autonomie	29
<i>C - Le fondement de l'autonomie : l'intérêt général</i>	29
1) La conception utilitariste de l'intérêt général	29
2) La conception volontariste de l'intérêt général	30
3 Les critères du droit administratif	30
<i>A - L'âge de l'administration</i>	30
<i>B - L'âge de la puissance publique</i>	30

C - L'âge du service public	31
D - L'âge de la gestion publique et de la gestion privée	31

PARTIE 1

Le principe de légalité administrative

Chapitre 1 Les sources du droit administratif	37
1 Le bloc de constitutionnalité	37
A - La Constitution	37
B - La Déclaration des droits de l'Homme et le Préambule de la Constitution de 1946	38
C - La Charte de l'environnement	38
D - Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République	38
E - Les décisions du Conseil constitutionnel	39
1) Les décisions	39
2) Les réserves d'interprétation	39
2 Le droit international	40
A - Le droit international classique	40
B - Le droit de l'Union européenne	40
1) Le droit originaire	41
2) Le droit dérivé	41
C - La Convention européenne des droits de l'Homme	41
3 La loi	42
A - Les différentes catégories de normes législatives	42
1) Les lois	42
2) Les ordonnances	42
B - Le domaine de la loi	43
1) La limitation initiale du domaine de la loi	43
2) L'extension du domaine de la loi	43
4 Le règlement	44
A - La notion de pouvoir réglementaire	44
B - Les titulaires du pouvoir réglementaire	44
1) Au niveau national	44
2) Au niveau local	45
3) Les chefs de service	45
5 Les principes généraux du droit	45
A - La notion de principe général du droit (PGD)	45
B - Le contenu des principes généraux du droit	46
6 La jurisprudence	46
A - L'importance de la jurisprudence en droit administratif	47
1) La méfiance traditionnelle à l'égard de la jurisprudence	47
2) Le rôle créateur de la jurisprudence	47

<i>B - Avantages et inconvénients de la jurisprudence</i>	48
1) Les avantages	48
2) Les inconvénients	48
3) L'autorité de la chose jugée	48

Chapitre 2 Les conflits entre les sources du droit administratif

1 Les conflits de normes devant la Cour de justice de l'Union européenne	51
<i>A - La primauté du droit de l'Union européenne</i>	51
<i>B - La primauté sur la Constitution</i>	52
2 Les conflits de normes devant le Conseil constitutionnel	52
<i>A - Les conflits entre la loi et la Constitution</i>	53
1) Le contrôle de la loi non promulguée	53
2) Le contrôle de la loi promulguée (QPC)	53
<i>a) Le juge du fond</i>	54
<i>b) Le Conseil d'État et la Cour de cassation</i>	54
<i>c) Le Conseil constitutionnel</i>	54
<i>B - Les conflits entre la loi et les traités</i>	55
3 Les conflits de normes devant la juridiction administrative	55
<i>A - Les conflits entre la Constitution et les traités</i>	55
1) Le principe de primauté de la Constitution	55
<i>a) L'affirmation du principe</i>	55
<i>b) Les fondements du principe</i>	56
2) Le tempérament à la primauté	56
<i>B - Les conflits entre la loi et les traités</i>	57
1) Le contrôle de conventionnalité	57
2) L'atteinte à la séparation des pouvoirs	57
3) L'atteinte à la souveraineté de l'État	58
<i>C - Les conflits entre la loi et la Constitution</i>	58
<i>D - Les conflits entre le droit national et le droit communautaire dérivé</i>	59

Chapitre 3 Les tempéraments au principe de légalité

1 Les actes de gouvernement	61
<i>A - Le domaine des actes de gouvernement</i>	61
1) L'étendue du domaine	61
<i>a) Les relations entre les pouvoirs publics constitutionnels</i>	62
<i>b) Les relations de la France avec l'étranger</i>	62
2) Les limites au domaine des actes de gouvernement	63
<i>a) Les traités</i>	63
<i>b) Les actes détachables</i>	63
<i>B - Le fondement des actes de gouvernement</i>	63
1) Le mobile politique	63
2) L'intérêt national	64
3) L'acte mixte	64

2 Les circonstances exceptionnelles	64
<i>A - La théorie des circonstances exceptionnelles</i>	64
1) Les conditions des circonstances exceptionnelles	65
2) Les effets des circonstances exceptionnelles	65
<i>B - L'organisation des circonstances exceptionnelles</i>	65
1) L'état d'urgence	65
2) L'état d'urgence sanitaire	66
3) L'état de siège	66
4) L'article 16 de la Constitution	67
3 Les mesures d'ordre intérieur	67
<i>A - La notion de mesure d'ordre intérieur</i>	67
1) Les fondements de l'immunité juridictionnelle des mesures d'ordre intérieur	68
2) Le champ d'application des mesures d'ordre intérieur	68
<i>B - La restriction des mesures d'ordre intérieur</i>	68
1) La jurisprudence Hardouin et Marie (1995)	68
2) La jurisprudence Duvignières (2002)	69
4 Le pouvoir discrétionnaire	69
<i>A - Le pouvoir discrétionnaire et le pouvoir arbitraire</i>	70
<i>B - Les compétences discrétionnaires et les compétences liées</i>	70

PARTIE 2

L'organisation administrative

Chapitre 4 Les principes d'organisation administrative **75**

1 La notion de personnalité morale	75
<i>A - La personnalité morale</i>	75
<i>B - La personnalité morale de droit public</i>	76
1) La notion de personnalité morale de droit public	76
2) Le régime juridique des personnes morales de droit public	76
3) L'identification des personnes morales de droit public	76
2 Les personnes morales de droit public	77
<i>A - L'État et les collectivités territoriales</i>	77
<i>B - Les établissements publics</i>	77
1) La notion d'établissement public	78
2) Le régime de l'établissement public	78
3) Les catégories d'établissements publics	78
<i>C - Les groupements d'intérêt public (GIP)</i>	79
1) Le régime des GIP	79
2) Le domaine des GIP	79
<i>D - Les autres personnes morales de droit public</i>	79
3 Les autorités administratives	80
<i>A - La notion d'autorité administrative</i>	80

<i>B - La diversité des autorités administratives</i>	81
<i>C - Le fonctionnement des autorités administratives</i>	81
4 Le recours aux personnes de droit privé	82
<i>A - L'association des personnes de droit privé à l'action administrative</i>	82
<i>B - La reconnaissance jurisprudentielle</i>	82
<i>C - L'exemple des ordres professionnels</i>	82

Chapitre 5 Déconcentration et décentralisation 85

1 La déconcentration	85
<i>A - La notion de déconcentration</i>	85
<i>B - Les avantages de la déconcentration</i>	86
2 La décentralisation	86
<i>A - La notion de décentralisation</i>	86
<i>B - Le principe de libre administration des collectivités territoriales</i>	87
1) Le principe de libre administration	87
2) Les limites à la libre administration	87
a) <i>L'indivisibilité de la République</i>	87
b) <i>L'unité de l'ordre juridique</i>	87
c) <i>L'égalité devant la loi</i>	88
<i>C - Les formes de décentralisation</i>	88
1) La décentralisation territoriale et la décentralisation technique	88
2) Le statut juridique des deux formes de décentralisation	88
<i>D - Les avantages et inconvénients de la décentralisation</i>	89
1) Les termes du débat	89
2) Le dépassement du débat	89
3 Le contrôle des autorités décentralisées et déconcentrées	90
<i>A - L'encadrement des autorités déconcentrées par le pouvoir hiérarchique</i>	90
1) Les caractéristiques du pouvoir hiérarchique	90
2) Les composantes du pouvoir hiérarchique	90
<i>B - L'encadrement des autorités décentralisées par le pouvoir de tutelle</i>	91
1) Les caractéristiques du pouvoir de tutelle	91
2) Les composantes du pouvoir de tutelle	91
4 L'évolution de l'organisation de la République	92
<i>A - La centralisation mesurée</i>	92
1) De la Révolution à l'An VIII	92
2) Après l'An VIII	93
<i>B - La décentralisation</i>	93
1) L'acte I de la décentralisation (1982)	93
2) L'acte II de la décentralisation (2003)	94
3) L'acte III de la décentralisation (2014-2015)	95

Chapitre 6	L'administration centrale de l'État	97
1	Le président de la République et le Premier ministre	97
A -	<i>Le président de la République</i>	97
1)	Les compétences administratives du président de la République	98
a)	<i>Le pouvoir réglementaire</i>	98
b)	<i>Le pouvoir de nomination</i>	98
c)	<i>Les compétences exceptionnelles</i>	98
2)	Les services de la présidence de la République	99
a)	<i>Le secrétariat général de la présidence de la République</i>	99
b)	<i>Le cabinet du président de la République</i>	99
c)	<i>L'état-major particulier du Président</i>	99
d)	<i>Le conseil de défense et de sécurité nationale</i>	99
B -	<i>Le Premier ministre, chef de l'administration</i>	100
1)	Les compétences administratives du Premier ministre	100
a)	<i>Le pouvoir réglementaire</i>	100
b)	<i>Le pouvoir de nomination</i>	100
c)	<i>Le contreseing des actes présidentiels</i>	100
2)	Les services du Premier ministre	100
a)	<i>Le cabinet du Premier ministre</i>	101
b)	<i>Le secrétariat général du gouvernement (SGG)</i>	101
c)	<i>Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)</i>	101
d)	<i>Le secrétariat général des affaires européennes (SGAE)</i>	101
2	Les services administratifs centraux	102
A -	<i>L'organisation du gouvernement</i>	102
1)	Les ministères	102
2)	La hiérarchie gouvernementale	102
B -	<i>L'organisation interne des ministères</i>	103
1)	Le cabinet ministériel	103
2)	Les compétences administratives des ministres	103
3)	La structure des ministères	104
C -	<i>Les services à compétences nationales</i>	104
3	Les autorités administratives indépendantes (AAI et API)	105
A -	<i>La notion d'AAI et d'API</i>	105
B -	<i>Le statut des AAI et des API</i>	105
1)	Le caractère administratif des AAI	105
2)	L'autonomie des AAI	106
3)	Le pouvoir des AAI	106
C -	<i>Le domaine des AAI et des API</i>	106
4	Les circonscriptions territoriales déconcentrées	106
A -	<i>Le département</i>	107
B -	<i>La région</i>	107
C -	<i>Les autres circonscriptions déconcentrées</i>	108
1)	L'arrondissement	108

2) Le canton	108
3) La commune	108
5 Le corps préfectoral	109
<i>A - Le statut des préfets</i>	109
<i>B - Les attributions des préfets</i>	110
1) Les attributions du préfet de région	110
2) Les attributions du préfet de département	110
3) Les attributions du sous-préfet	111

Chapitre 7 Les collectivités territoriales 113

1 La commune	113
<i>A - Les organes de la commune</i>	114
1) Le conseil municipal	114
2) Le maire	114
<i>B - Les compétences de la commune</i>	114
1) Les compétences du conseil municipal	115
2) Les compétences du maire	115
2 La coopération intercommunale	115
<i>A - La coopération en zone rurale</i>	115
1) Les syndicats de communes	116
2) Les communautés de communes	116
<i>B - La coopération en zone urbaine</i>	117
1) Les communautés d'agglomération	117
2) Les communautés urbaines et les métropoles	117
<i>a) Les communautés urbaines</i>	117
<i>b) Les métropoles</i>	118
3 Le département	118
<i>A - Les organes du département</i>	118
1) Le conseil départemental	118
2) Le président du conseil départemental	119
<i>B - Les compétences du département</i>	119
4 La région	120
<i>A - Les organes de la région</i>	120
1) Le conseil régional	120
2) Le président du conseil régional	120
<i>B - Les compétences de la région</i>	121
5 Les collectivités territoriales à statut particulier	121
<i>A - La métropole</i>	121
1) La ville de Paris	121
2) La Corse	122
3) L'Alsace et la Moselle	122
<i>B - L'outre-mer</i>	122
1) Les collectivités soumises au principe d'identité législative	122

2) Les collectivités soumises au principe de spécialité législative	123
a) <i>Les textes requérant une mention expresse</i>	123
b) <i>Les textes ne requérant pas de mention expresse</i>	123
3) Les Terres australes et antarctiques françaises et l'île de Clipperton (TAAF)	123
4) La Nouvelle-Calédonie	124

PARTIE 3

L'action administrative

Chapitre 8 Le service public 127

1 La notion de service public	127
A - <i>La définition du service public</i>	127
1) L'élément organique	127
2) Les éléments matériels	128
a) <i>L'intérêt général</i>	128
b) <i>La cohésion de la nation</i>	128
B - <i>L'Union européenne, facteur d'évolution du service public</i>	129
1) La confrontation avec le droit européen	129
2) La conciliation avec le droit européen	130
a) <i>Les services publics non soumis au droit de la concurrence</i>	130
b) <i>Les services publics soumis au droit de la concurrence</i>	131
2 L'existence des services publics	131
A - <i>La création et la suppression des services publics</i>	131
1) Les services publics obligatoires	131
2) Les services publics facultatifs	132
a) <i>Le principe : la liberté de création et de suppression</i>	132
b) <i>La limite : la liberté du commerce et de l'industrie</i>	132
B - <i>Les modes de gestion des services publics</i>	133
1) La gestion par une personne publique	133
a) <i>La régie</i>	133
b) <i>L'établissement public</i>	133
2) La gestion par une personne privée	133
a) <i>La notion de délégation</i>	133
b) <i>Les formes de délégations</i>	134
3 Le fonctionnement des services publics	135
A - <i>Les règles spécifiques aux SPA et aux SPIC</i>	135
1) La distinction	135
2) Le régime	136
B - <i>Les principes communs de fonctionnement du service public</i>	136
1) Le principe d'égalité	136
2) Le principe de continuité	137
3) Le principe d'adaptabilité	138

Chapitre 9 La police administrative	139
1 La notion de police administrative	139
A - La distinction entre police administrative et police judiciaire	139
1) La distinction	140
2) La mise en œuvre de la distinction	140
B - L'ordre public comme finalité de la police administrative	140
1) Les composantes traditionnelles	141
2) Les composantes nouvelles	141
a) Le respect de la moralité	141
b) Le respect de la dignité	142
2 Les autorités de police	142
A - Les autorités de police générale	143
1) Au niveau national	143
a) Sous les III ^e et IV ^e Républiques	143
b) Sous la V ^e République	143
2) Au niveau local	144
a) Le préfet	144
b) Le maire	144
B - Les autorités de polices spéciales	144
1) L'objet des polices spéciales	145
2) Le domaine de polices spéciales	145
C - La concurrence entre les autorités de police	145
1) La concurrence entre autorités de police générale	145
2) La concurrence entre autorité de police générale et spéciale	146
3) La concurrence entre autorités de police spéciales	146
3 L'exercice du pouvoir de police	146
A - La proportionnalité des mesures de police	146
B - L'obligation des mesures de police	147
1) L'exercice obligatoire	147
2) La délégation impossible	147

PARTIE 4

Les moyens juridiques de l'action administrative

Chapitre 10 Le contrat administratif	153
1 L'identification des contrats administratifs	153
A - L'identification législative des contrats administratifs	153
B - L'identification jurisprudentielle des contrats administratifs	154
1) Le critère organique du contrat administratif	154
a) Le principe : la présence d'une personne publique	154
b) L'exception : le contrat entre deux personnes privées	154

2) Le critère matériel du contrat administratif	155
a) <i>L'exécution du service public</i>	155
b) <i>La clause caractérisant un rapport de droit public</i>	155
C - <i>Les catégories de contrats de l'administration</i>	156
1) Le marché public	156
2) La délégation de service public	156
3) Le contrat de partenariat	157
4) Les autres catégories de contrats administratifs	157
2 Le régime du contrat administratif	158
A - <i>La formation du contrat</i>	158
1) Le principe de la liberté contractuelle	158
2) La compétence	158
3) Le choix du cocontractant	159
B - <i>L'exécution du contrat</i>	159
1) Les prérogatives de l'administration	159
a) <i>Le pouvoir de direction et de contrôle</i>	160
b) <i>Le pouvoir de modification unilatérale</i>	160
c) <i>Le pouvoir de sanction</i>	160
d) <i>Le pouvoir de résiliation unilatérale</i>	160
2) Les droits du cocontractant	160
a) <i>La rémunération des prestations supplémentaires</i>	161
b) <i>La théorie du fait du prince</i>	161
c) <i>La théorie de l'imprévision</i>	161
C - <i>Le contentieux du contrat</i>	162
1) Les recours ouverts aux concurrents évincés	162
a) <i>Le référé précontractuel</i>	162
b) <i>Le référé contractuel</i>	162
2) Les recours ouverts aux tiers	162
3) Les recours ouverts aux parties	163

Chapitre 11 L'acte administratif unilatéral 165

1 L'identification de l'acte administratif unilatéral	165
A - <i>L'identification formelle de l'acte administratif unilatéral</i>	165
1) Les personnes publiques	165
2) Les personnes privées	166
B - <i>L'identification matérielle de l'acte administratif</i>	166
1) Actes réglementaires et actes non réglementaires	166
2) Actes faisant grief et actes ne faisant pas grief	166
C - <i>Définition de l'acte administratif</i>	167
2 Le régime de l'acte administratif unilatéral	167
A - <i>L'élaboration de l'acte administratif unilatéral</i>	167
1) La compétence	167
a) <i>La répartition des compétences</i>	168
b) <i>Les aménagements aux règles de compétence</i>	168

2) La procédure	169
a) <i>La procédure consultative</i>	169
b) <i>La procédure contradictoire</i>	169
3) La forme	170
a) <i>La motivation de l'acte administratif</i>	170
b) <i>Le caractère écrit de l'acte</i>	170
c) <i>La signature de l'acte</i>	171
B - <i>L'application de l'acte administratif unilatéral</i>	171
1) L'entrée en vigueur de l'acte administratif	171
a) <i>La publicité des actes administratifs</i>	171
b) <i>La non-rétroactivité des actes administratifs</i>	172
2) L'exécution de l'acte administratif unilatéral	172
a) <i>L'action pénale</i>	172
b) <i>La sanction administrative</i>	172
c) <i>L'exécution forcée</i>	173
C - <i>La disparition de l'acte administratif unilatéral</i>	173
1) L'abrogation	174
a) <i>L'abrogation des actes réglementaires</i>	174
b) <i>L'abrogation des actes non réglementaires</i>	174
2) Le retrait	174
a) <i>Le retrait des décisions non créatrices de droit</i>	175
b) <i>Le retrait des décisions créatrices de droit</i>	175

PARTIE 5

La justice administrative

Chapitre 12 L'organisation des tribunaux administratifs	179
1 Le Conseil d'État	179
A - <i>L'organisation du Conseil d'État</i>	179
1) La composition du Conseil d'État	180
a) <i>Les membres en service ordinaire</i>	180
b) <i>Les membres en service extraordinaire</i>	180
2) Le Conseil d'État, reflet de l'administration	180
B - <i>Les compétences du Conseil d'État</i>	181
1) La compétence consultative	181
a) <i>Dans le domaine législatif</i>	181
b) <i>Dans le domaine administratif</i>	182
2) La compétence juridictionnelle	182
a) <i>Le Conseil d'État juge de cassation</i>	182
b) <i>Le Conseil d'État juge d'appel</i>	182
c) <i>Le Conseil d'État juge de premier et dernier ressort</i>	182
C - <i>Le fonctionnement du Conseil d'État</i>	183
1) Les formations administratives	183
2) Les formations contentieuses	183

2 Les cours administratives d'appel	184
<i>A - L'organisation des cours administratives d'appel</i>	184
<i>B - Les attributions des cours administratives d'appel</i>	185
3 Les tribunaux administratifs	185
<i>A - L'organisation des tribunaux administratifs</i>	185
<i>B - Les attributions des tribunaux administratifs</i>	186
4 Les juridictions administratives spécialisées	186
<i>A - Les principales juridictions spécialisées</i>	186
1) Les juridictions financières	186
2) Les juridictions disciplinaires	187
3) Les juridictions sociales	187
<i>B - La notion de juridiction administrative spéciale</i>	187

Chapitre 13 La répartition des compétences entre les ordres de juridiction **191**

1 La compétence de la juridiction administrative	191
<i>A - Le statut constitutionnel de la juridiction administrative</i>	192
1) L'existence de la juridiction administrative	192
2) Les compétences de la juridiction administrative	192
<i>a) La constitutionnalisation des compétences</i>	192
<i>b) Les compétences constitutionnalisées</i>	193
<i>B - L'évolution du critère de compétence</i>	193
1) L'âge de l'administration	193
2) L'âge de la puissance publique	193
3) L'âge du service public	193
4) L'âge de la gestion publique et de la gestion privée	194
<i>C - Les principes de répartition des compétences</i>	194
1) L'administration partie prenante	194
2) La mise en œuvre de prérogatives de puissance publique	194
3) Les services publics de l'administration	195
<i>a) L'exclusion de la fonction législative</i>	195
<i>b) L'exclusion de la fonction judiciaire</i>	195
2 La compétence du juge judiciaire en matière administrative	195
<i>A - La compétence judiciaire par détermination de la loi</i>	195
<i>B - La compétence judiciaire en matière de liberté individuelle</i>	196
<i>C - La compétence judiciaire en matière de droit de propriété</i>	196
1) La voie de fait	196
<i>a) Définition de la voie de fait</i>	196
<i>b) Les conditions de la voie de fait</i>	197
2) L'emprise irrégulière	197
<i>D - Les questions préjudicielles</i>	197
1) Question préjudicielle et question préalable	197
2) Le juge civil	198
3) Le juge répressif	198

3 Le Tribunal des conflits	198
<i>A - Composition</i>	199
<i>B - Attributions</i>	199
1) La résolution des conflits de juridiction	199
<i>a) Le conflit positif</i>	199
<i>b) Le conflit négatif</i>	199
<i>c) Le conflit de décisions</i>	199
2) La durée excessive des procédures	200

Chapitre 14 La procédure administrative contentieuse 201

1 L'introduction du recours	201
<i>A - Les règles relatives à la requête</i>	201
1) La décision préalable	201
2) L'exposé des faits et des moyens	202
3) L'emploi de la langue française	202
4) La régularisation de la requête	202
<i>B - Les règles relatives au requérant</i>	202
1) La capacité d'agir en justice	202
2) L'intérêt à agir	203
3) Le mandataire	203
<i>C - Les règles relatives aux délais de recours</i>	204
1) Le délai de droit commun	204
2) La computation du délai	204
3) La prorogation du délai	204
2 Le déroulement de l'instance	205
<i>A - L'instruction</i>	205
1) L'instruction est contradictoire	205
2) L'instruction est écrite	205
3) L'instruction est inquisitoriale	205
<i>B - Le rapporteur public</i>	205
1) La fonction du rapporteur public	206
2) La remise en cause du rapporteur public	206
3 Les mesures d'urgence	206
<i>A - Les référés soumis à la condition d'urgence</i>	207
1) Le référé suspension	207
2) Le référé liberté	207
3) Le référé conservatoire	207
<i>B - Les référés non soumis à la condition d'urgence</i>	208
1) Le référé constat	208
2) Le référé instruction	208
3) Le référé provision	208
4 Les voies de recours	209
<i>A - L'appel</i>	209
<i>B - Le pourvoi en cassation</i>	209
1) Les conditions du pourvoi	209
2) L'examen du pourvoi	210

<i>C - Les autres voies de recours</i>	210
1) L'opposition	210
2) La tierce opposition	210
3) Le recours en révision	210
4) Le recours en rectification d'erreur matérielle	211
5) Le recours en interprétation	211
6) Le recours dans l'intérêt de la loi	211

Chapitre 15 Les recours contentieux 213

1 La distinction du recours pour excès de pouvoir et du recours de plein contentieux	213
<i>A - La définition des recours</i>	213
1) Le recours pour excès de pouvoir	213
2) Le recours de plein contentieux	214
<i>B - Le rapprochement des deux types de recours</i>	214
2 Les caractères du recours pour excès de pouvoir	215
<i>A - Un recours en annulation</i>	215
<i>B - Un recours d'ordre public</i>	215
3 Les conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir	216
<i>A - Les conditions relatives à l'acte attaqué</i>	216
1) Le principe : un acte administratif unilatéral	216
2) Les exceptions : contrat administratif et droit souple	216
<i>B - Les conditions relatives au requérant</i>	217
1) La capacité à agir	217
2) L'intérêt à agir	217
4 Les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir	217
<i>A - La légalité externe</i>	218
1) L'incompétence	218
2) Le vice de forme et le vice de procédure	218
<i>B - La légalité interne</i>	218
1) La violation de la loi	219
2) L'erreur de fait	219
3) Le détournement de pouvoir	219
5 Les pouvoirs du juge de l'excès de pouvoir	220
<i>A - L'étendue du contrôle du juge</i>	220
1) Le contrôle minimum	220
2) Le contrôle normal	221
3) Le contrôle maximum	221
<i>B - La modulation des effets de l'annulation</i>	222
1) Les conditions de la modulation	222
2) La mise en œuvre de la modulation	222